

Licence Métiers du Sport (L3 MS)

Titre du Cours :	Sécurité des équipements et droit
Course Title :	de la responsabilité
Heures :	10 h CM/10h TD
Lecture hours :	
ECTS Credits :	2

PRÉREQUIS / PRE-REQUISITES

None

➤ OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES DU COURS / LEARNING OBJECTIVES

L'objectif général du cours est de présenter aux étudiants les régimes généraux des responsabilités civile, pénale et administrative et d'en faire une première application en matière sportive.

➤ RESUME DU COURS / COURSE OVERVIEW

L'activité sportive ne peut être détachée de la notion de risque et, donc, d'un point de vue juridique, de celle de responsabilité : Applications.

➤ LISTE DES SUJETS OU RESUME DES SEANCES TOPICS OF EACH SESSION OR SUMMARY OF THE COURSE

I – Sport et responsabilité civile

- Le rapport obligatoire dans le domaine sportif.
- La prévalence de la responsabilité délictuelle dans le contentieux sportif

II – Sport et responsabilité pénale

- Répression pénale et faute sportive.
- Des particularismes inhérents au Droit du sport.

III – Sport et responsabilité administrative

- Dommage travaux publics : victime usager
- Dommage travaux publics : victime tiers

ÉVALUATION (CONTRÔLE CONTINU) / GRADING (CONTINUOUS ASSESSMENT)

Participation et présence : 20%

Contrôle continu1 : 30%

Cc2 : 50%

➤ REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BIBLIOGRAPHY

- STEINLE-FEUERBACH, Droit des obligations, Ellipses, coll. Cursus
- ALBIGES, S. DARMAISIN, O. SAUTEL, Responsabilité et sport : LITEC, 2007.
- P. AMSELEK, « La Responsabilité sans faute des personnes publiques d'après la jurisprudence administrative », in Mélanges EISENMANN, Paris, 1975
- P. BANDET, Les Responsabilités encourues en matière de dommages de travaux et d'ouvrages publics, BERGER-LEVRAULT, Paris, 2002.
- Pierre BANDET, Les responsabilités encourues en matière de dommages de travaux et d'ouvrages publics, Groupe BERGER-LEVRAULT, 2002.